

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mil dix-huit

Le 20 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2018

PRÉSENTS : MME SAVIN

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – LEVIN – MALLAH –

MOUNIER

MM ESTIENNE – FAURE

POUVOIRS :

MME MALLAH a donné pouvoir à M SUTRE

MME MOUNIER a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

M. David CABROLIÉ a été nommé secrétaire.

2018-04-02 D :

Objet : Modalités de réalisation des heures complémentaires

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour les travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique d'Etat,

Monsieur le Maire expose que les agents titulaires administratifs et techniques à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures dites heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre d'heures complémentaires effectuées par ces agents ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine et seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Monsieur le Maire précise que cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-12-03 D qui ne concernait que les agents administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de rémunérer les heures complémentaires des agents titulaires à temps non complet des services administratif et technique quand cela est nécessaire.

Fait à Jauldes, le 23 avril 2018

Le Maire
Eric SAVIN

